

# Souhaitez-vous obtenir une remise pour une poubelle afin de transformer vos déchets alimentaires en compost ?

## Découvrez cette ressource.

Les résidents peuvent bénéficier d'une remise lorsqu'ils participent à un atelier obligatoire et achètent du matériel de compostage pour leur domicile. Les déchets alimentaires, comme les restes de fruits et de légumes, peuvent être décomposés en compost. Riche en nutriments, le compost peut être ajouté au sol comme engrais afin de faciliter le jardinage et l'agriculture. Nous (le gouvernement du District de Columbia) proposons une remise unique pouvant aller jusqu'à 75 USD, et au maximum le coût du système moins 25 USD. Ainsi, si vous achetez un système de compostage de 90 USD, vous pouvez obtenir une remise de 65 USD.

Ce programme, appelé Home Composting (Compost à domicile), est proposé par le Department of Public Works (Service des travaux publics) du District de Columbia. Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas faire de compost à votre domicile, vous pouvez [apporter vos déchets alimentaires dans un site près de chez vous](#) le week-end, et nous les compostons pour vous.

## Vérifiez votre admissibilité.

Vous pourriez être admissible si vous vivez dans le District de Columbia. Les propriétaires et les locataires peuvent faire une demande.

## Faire une demande.

1. Décidez du type de système de compostage que vous souhaitez utiliser. Nous (le gouvernement du District de Columbia) proposons des ateliers pour deux différents types de compostage :

- Compostage traditionnel dans le jardin : Généralement réalisée dans une poubelle à l'extérieur, cette méthode repose sur des organismes thermophiles naturels pour décomposer les déchets organiques. Il vous faut retourner, ou remuer, le compost plusieurs fois par mois pour aider à laisser entrer l'oxygène.
- Lombricompostage : Les vers sont utilisés afin de décomposer les déchets organiques. Cela doit être fait dans une poubelle à l'intérieur ou dans un endroit avec des températures stables, car les vers peuvent mourir si les températures deviennent trop froides ou trop chaudes.

2. [Inscrivez-vous en ligne à l'atelier obligatoire de deux heures](#). Veillez à sélectionner un atelier correspondant au type de système de compostage que vous souhaitez utiliser. À partir d'avril 2021, les ateliers sont virtuels, mais ils seront organisés en personne dès que nous pourrons lever les restrictions liées au coronavirus (COVID-19). Vous recevrez un e-mail de confirmation contenant les informations relatives à la réunion. Si tous les ateliers programmés sont complets, envoyez un e-mail à [zero.waste@dc.gov](mailto:zero.waste@dc.gov) et demandez à être informé(e) lorsque d'autres ateliers seront disponibles.

3. Participer à l'atelier requis. Notre formateur ou formatrice en compostage vous donnera des conseils sur la manière de trouver un système de compostage admissible et pourra répondre à vos questions. Dans les deux jours suivant l'atelier, vous recevrez un e-mail du formateur ou de la formatrice comprenant les diapositives de présentation, un lien vers l'enregistrement de l'atelier ainsi que des informations sur la manière de demander la remise.

4. Achetez un système de compostage domestique admissible et conservez votre reçu à envoyer avec votre [demande](#). Gardez à l'esprit que :

- Nous n'offrons pas de rabais pour les systèmes de compostage faits maison, les poubelles ouvertes, les poubelles en fil métallique, les digesteurs, les composteurs électriques et les systèmes bokashi.
- Vous devez acheter le type de système de compostage pour lequel vous avez assisté à un atelier (système de compostage de jardin ou de lombricompostage).

5. Munissez-vous d'un document qui prouve que vous vivez dans le District de Columbia, tel que votre permis de conduire, votre bail, une facture de services publics ou un relevé de carte de crédit. Si vous avez un doute, consultez la [liste complète des documents que nous acceptons](#). Selon la manière dont vous faites votre demande, vous devrez peut-être faire des copies ou numériser vos documents. Veuillez ne pas envoyer les originaux.
6. Remplissez une [demande de remise](#).
7. Envoyez votre demande, votre reçu pour le système de compost et votre preuve de résidence par e-mail à [DCHomeComposting@ilsr.org](mailto:DCHomeComposting@ilsr.org) ou par courrier à l'adresse :

Composting Program  
Institute for Local Self-Reliance  
1200 18th Street NW, Suite 700  
Washington, DC 20036

Afin de vous assurer que votre système de compostage est conforme à toutes les exigences de remise, nous vous recommandons de participer à un atelier avant d'acheter votre système. **Les systèmes de compostage qui ne répondent pas à toutes les exigences ou achetés avant le 17 juillet 2018 ne sont pas admissibles à bénéficier d'une remise.** Si vous avez des questions sur les exigences, envoyez un e-mail à [zero.waste@dc.gov](mailto:zero.waste@dc.gov).

## Obtenir plus d'informations.

### Que se passera-t-il une fois ma demande effectuée ?

1. Dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de votre demande, notre formateur ou formatrice au compostage vous appellera ou vous enverra un e-mail pour vous informer si votre demande a ou non été approuvée.
2. Dans les 30 jours suivant l'approbation de votre demande, le formateur ou la formatrice vous enverra un chèque.

Si votre demande n'est pas approuvée, notre formateur ou formatrice vous en indiquera les raisons. Vous pourrez faire une nouvelle demande si votre situation change ultérieurement.

## **Tous les demandeurs admissibles bénéficient-ils de la remise ?**

Non, ce programme est basé sur le principe du premier arrivé, premier servi. Les ateliers disposent d'un espace limité, mais jusqu'à présent, toutes les personnes qui ont participé à un atelier et acheté un système de compostage admissible ont obtenu la remise.

## **Y a-t-il des exigences supplémentaires que je devrais connaître ?**

Vous devez assister à un atelier pour être admissible à une remise pour votre équipement de compostage. Le reçu de votre système de compostage ne peut pas être antérieur au 17 juillet 2018.

## **Qui dois-je contacter si j'ai des questions ?**

Tout d'abord, consultez les questions fréquemment posées plus bas. Si vous avez encore des questions, veuillez contacter l'équipe Home Composting au (202) 673-6833, du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 16 h 45. Vous pouvez également envoyer un e-mail à l'équipe à l'adresse [zero.waste@dc.gov](mailto:zero.waste@dc.gov) en indiquant dans la ligne d'objet « Home Composting Question ».

## **J'ai encore besoin d'aide pour rendre mon domicile plus écologique. Que dois-je faire ?**

Vous pouvez trouver des informations sur d'autres ressources susceptibles de vous aider sur notre [page des ressources environnementales](#).

# Foire Aux Questions

## Comment ma remise est-elle calculée ?

Le montant de votre remise correspondra au coût du système que vous avez acheté moins 25 USD, à hauteur d'une remise maximale de 75 USD. Cela signifie que vous êtes redevable des 25 premiers USD, et que nous (le gouvernement du District de Columbia) couvrons le reste, jusqu'à 75 USD. Ainsi, si votre système coûte 90 USD, vous pouvez obtenir une remise de 65 USD. Les systèmes de compostage à domicile peuvent coûter de 50 à 300 USD, selon l'équipement que vous choisirez.

## Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est le processus par lequel les organismes, tels que les microbes, les champignons ou les vers, décomposent vos déchets alimentaires et autres matières organiques en compost. Le compost est riche en nutriments et peut être ajouté au sol afin de favoriser la culture de nouveaux plants. Vous avez besoin du mélange approprié d'éléments contenant beaucoup d'azote (tels que les déchets alimentaires ou l'herbe fraîchement coupée), d'éléments contenant beaucoup de carbone (tels que des feuilles, de la paille ou des brindilles), d'oxygène et d'eau.

## Pourquoi devrais-je faire du compost ?

Le compostage évite la mise en décharge des déchets alimentaires, ce qui peut aider à réduire les émissions nocives de méthane. Cela crée également un engrais naturel riche en nutriments que vous pouvez utiliser dans votre jardin pour cultiver des fruits et légumes et d'autres plantes.

## Et si je ne peux pas faire de compost chez moi ?

Si vous ne pouvez pas ou ne souhaitez pas faire de compost à votre domicile, vous pouvez [apporter vos déchets alimentaires dans un site près de chez vous](#) le week-end, et nous les compostons pour vous.